



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

Association Avant Garde de Saint Denis - "A.G.S.D."

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020
Association Avant Garde de Saint Denis - "A.G.S.D."
4, avenue de Stalingrad
93200 Saint Denis
Ce rapport contient 19 pages
Référence : GR/LD



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

Association Avant Garde de Saint Denis - "A.G.S.D."

Siège social : 4, avenue de Stalingrad
93200 Saint Denis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Aux membres de l'assemblée générale de l'association Avant Garde de Saint Denis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Avant-garde de Saint Denis – « A.G.S.D. », relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de l'association le 7 novembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.4 – Principes, règles et méthodes comptable, qui précise l'application par anticipation du nouveau règlement comptable ANC 2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués pour la présentation d'ensemble des comptes.

Comme mentionné ci-avant, la note 1.4 – Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe précise l'application par anticipation de la nouvelle réglementation comptable applicable aux associations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes par le bureau du 7 novembre 2020, relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la gouvernance de l'association nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

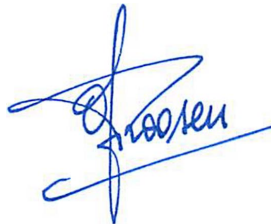
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Association Avant Garde de Saint Denis - "A.G.S.D."
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
21 novembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Creil, le 21 novembre 2020

KPMG S.A.



Géraldine Roosen
Commissaire aux comptes



Actif	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2019
Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
Total				
Terrains Constructions et Instal. Générales Inst. Techniques, mat.out. Industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	1 952 464.21	1 611 501.18	340 963.03	444 146.30
Total	1 952 464.21	1 611 501.18	340 963.03	444 146.30
Participations Créances rattachées à des participat. Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
Total	-	-	-	-
Total I	1 952 464.21	1 611 501.18	340 963.03	444 146.30
Matières premières, approvisionnement En cours de production biens et services Produits intérimaires et finis Marchandises				
Total	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	51 658.55		51 658.55	27 000.00
Total	51 658.55		51 658.55	27 000.00
Autres titres Valeurs mobilières de placements Instruments de trésorerie Disponibilités	435 741.62 110 351.96		435 741.62 110 351.96	394 793.93 68 984.50
Total II	546 093.58		546 093.58	490 778.43
Charges à répartir sur plusieurs exercices Charges constatées d'avance Ecart de conversion actif	28 326.91 6 168.32		28 326.91 6 168.32	
Total de l'actif	2 584 711.57	1 611 501.18	973 210.39	934 924.73



Passif (avant répartition)	Exercice	Exercice précédent
		au 31/08/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Report à nouveau	18 079.39	14 658.77
Résultat de l'exercice	27 774.69	3 420.62
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	205 678.41	246 059.43
Provisions règlementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total	215 373.71	227 980.04
Provisions pour risques	488 102.65	448 102.65
Provisions pour charges	75 788.00	20 092.00
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total	563 890.65	468 194.65
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-
Emprunts et dettes financières diverses	142 702.05	142 702.05
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 736.27	3 637.20
Dettes fiscales et sociales	31 507.71	30 715.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	-	30.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 000.00	61 665.79
Total	193 946.03	238 750.04
Ecart de conversion passif		
Total du passif	973 210.39	934 924.73

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL

Pg 1 / 2 - Charges Exercice 2019/2020


CLOTURE DE L'EXERCICE / SAISON : 2019/2020

COMPTES	LIBELLES	N	N - 1
CHARGES D'EXPLOITATION			
	<u>ACHATS (60)</u>	41 551.74	33 753.56
602	Achats stockés autres approvisionnement		
	Matériels	5 501.08	4 159.50
	Equipements	4 685.21	772.00
	Autres	4 694.39	
604	Achats d'études et de prestations		
606	Achats de combustibles (edf, eau, essence) et de fournitures	24 454.32	26 455.09
607	Achats de marchandises	2 216.74	2 366.97
6037	Variations de stock de marchandises		
603	Autres variations de stocks		
	<u>SERVICES EXTERIEURS (61)</u>	82 270.30	15 805.43
611	Frais de maintenance	4 476.34	
612	Crédit-bail		
613	Loyers	-	0.00
614	Charges locatives		
615	Entretien et réparation	68 255.40	8 407.18
616	Assurances (immobilier/mobilier)	9 538.56	7 398.25
617	Etudes et recherche		
618	Documentation	-	0.00
	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS (62)</u>	8 976.92	8 694.38
621	Personnel extérieur		
	Frais de formation		
	Stages		
622	Honoraires et frais d'actes	3 708.40	4 561.19
623	Publicité, cadeaux, pourboire, récompenses	404.00	176.90
624	Transports		
625	Frais de déplacement, mission et réception	434.24	2 158.75
	Hébergement		
	Restauration		
626	Frais postaux et de télécommunication	2 218.81	1 318.87
627	Frais bancaires (financiers)	875.55	85.52
628	Divers (frais manifestations, abonnement site...)	1 335.92	393.15
	<u>IMPOTS-TAXES (63)</u>	19 327.34	19 471.00
631	Sur rémunérations (administration des impôts)	-	0.00
633	Sur rémunérations (autres organismes)	3 604.34	4 772.00
635	Autres impôts (adm.impôts)	15 622.00	14 607.00
637	Autres impôts (autres organismes)	101.00	92.00
	<u>CHARGES DE PERSONNEL (64)</u>	269 744.19	293 414.68
641	Rémunérations du personnel (selon rubriques en annexe)	192 655.26	202 609.57
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	69 218.37	90 301.11
647	Autres charges sociales (prelt à la source)	7 366.56	0.00
648	Autres charges de personnel	504.00	504.00



COMPTES	LIBELLES	N	N - 1
	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)</u>	25 743.28	28 843.07
651	Redevances pour concessions, brevet, licences		
653	Jetons de présence		
654	Perte sur créance irrécouvrable	-	-
655	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
658	Charges diverses de gestion courante (selon rubriques en annexe)	25 743.28	28 843.07
	<u>DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV. D'EXPLOITATION (681)</u>	227 206.18	100 273.12
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	103 183.27	87 096.12
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	41 896.00	13 177.00
6816	Dotations aux provisions pour risques Covid19	53 800.00	
6817	Dotations pour charges à répartir	28 326.91	

CHARGES FINANCIERES			
	<u>CHARGES FINANCIERES (66)</u>	-	22.91
661	Charges d'intérêts		22.91
664	Pertes sur créances liées à des participations		
666	Pertes de change		
667	Charges nettes sur cession de VMP		
668	Autres charges financières		
	<u>DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV. FINANCIERES (686)</u>		
686	Dotations aux amortissements et aux provisions financières	-	

CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)</u>	511 710.65	116 167.65
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		83.44
672	Charges sur exercices antérieurs	3 569.95	
678	Autres charges exceptionnelles	508 140.70	116 084.21
	<u>DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV. EXCEPTIONNELLES (687)</u>		
687	Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
	<u>PARTICIPATION DES SALARIES-IMPOTS SUR LES BENEFICES (69)</u>		
691	Participation des salariés		
695	Impôts sur les bénéfices		
	<u>TOTAL (1)</u>	1 186 530.60	616 445.80
	<u>RESULTAT : BÉNÉFICE (2)</u>	27 774.69	
	<u>TOTAL CHARGES (1)+(2)</u>	1 214 305.29	616 445.80
	<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>	207 283.00	
	Charges des contributions volontaires en nature		
861	Mise à disposition gratuite des biens (Montjoie St Denis)	178 000.00	
864	Personnel bénévole	29 283.00	

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL

Pg 3 - Produits Exercice 2019/2020



COMPTES	LIBELLES	N	N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	<u>VENTE DE PRODUITS (70)</u>	51 174.55	43 639.00
701	Vente de produits finis		
706	Prestations de services		
707	Vente de marchandises	3 790.00	3 150.00
708	Produits des activités annexes	47 384.55	40 489.00
	<u>PRODUCTION STOCKÉE (71)</u>		-
71	Production stockée		-
	<u>PRODUCTION IMMOBILISÉE (72)</u>	-	-
72	Production immobilisée		
	<u>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)</u>	207 721.57	203 081.38
741	Subvention Conseil Départemental	-	1 000.00
742	Subvention Ville de Saint Denis	170 000.00	167 000.00
744	Autres subventions et aides de l'Etat	37 721.57	35 081.38
	<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)</u>	201 233.35	205 834.84
751	Redevances pour concessions, brevet, licence		
753	Jetons de présence		
755	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
758/756	Autres produits de gestion courante (cotisations)	201 233.35	205 834.84
	<u>REPRISES SUR AMORT. ET PROV. D'EXPLOITATION (781)</u>		
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations inc. et corp.		
7815	Reprises sur provisions pr risques et charges		-
7816	Reprises sur provisions pr dépréciation des immo. Inc. et corp.		
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		
	<u>TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION (791)</u>	56 653.82	1 059.05
791	Transfert de charges d'exploitation	56 653.82	1 059.05
PRODUITS FINANCIERS			
	<u>PRODUITS FINANCIERS (76)</u>	5 982.53	2 945.68
761	Produits des participations		
762	Produits des autres participations		
763	Revenus des autres créances		
764	Revenus des VMP	947.69	945.68
766	Gains de change		
768	Autres produits financiers	5 034.84	2 000.00
	<u>REPRISES SUR PROV. FINANCIERES (786)</u>		
786	Reprises sur provisions financières		
	<u>TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (797)</u>		
796	Transfert de charges financières		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)</u>	631 875.21	156 465.23
771	Produits exceptionnels suite sinistre incendie	70 000.00	
775	Produits sur exercices antérieurs	3 000.00	
777	Quote-part des subv. D'investissmt virée au cpte de Rt	40 381.02	40 381.02
778	Autres produits exceptionnels	518 494.19	116 084.21
	<u>REPRISE SUR PROV. EXCEPTIONNELLES (787)</u>		
787	Reprises sur provisions exceptionnelles		
	<u>TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (797)</u>	59 664.26	
797	Transfert de charges suite Covid19	59 664.26	
	<u>TOTAL (1)</u>	1 214 305.29	613 025.18
	<u>RESULTAT : PERTE (2)</u>		3 420.62
	<u>TOTAL PRODUITS (1)+(2)</u>	1 214 305.29	616 445.80
	<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>	207 283.00	
	Produits des contributions volontaires en nature		
871	Prestations en nature (commodat Montjoie St Denis)	178 000.00	
875	Bénévolat	29 283.00	



1 Faits majeurs

1.1 Événements principaux de l'exercice

Au cours de l'exercice 2019/2020, notre association a continué à percevoir des indemnités d'assurance en vue de faire face aux dépenses (réparations, nettoyages, rachats matériels...) consécutives à l'incendie survenue le 26 avril 2019. Ces mouvements ont été enregistrés dans le résultat exceptionnel pour la clôture au 31/08/2020.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs. L'association a estimé à la date d'arrêté des comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture, sans lien avec une situation existante au 31 août 2020. Dans ce contexte, l'association a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre, au mieux, son activité pour 2020/2021.

1.3 Informations générales :

L'association AVANT-GARDE de SAINT DENIS est une association sportive et Culturelle, affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France - FSCF.

Ainsi au travers des activités qu'elle propose, elle vise l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions. Notre projet associatif consiste à mettre à disposition des jeunes, adolescents et adultes une structure permettant de :

- Servir l'insertion sociale
- Découvrir et pratiquer des activités sportives ou culturelles
- Compléter leur formation
- Epanouir leur personnalité.

L'association gère, sur la commune de Saint Denis, un ensemble d'infrastructures et d'équipements sportifs au sein d'un gymnase privé.

1.4 Principes, règles et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe



Avant-garde de Saint Denis – Annexes 31/08/2020

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a décidé d'appliquer par anticipation, dès l'arrêté des comptes au 31/08/2020, le règlement comptable ANC 2018-06.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun mouvement sur les immobilisations brutes, ni acquisition, ni sortie d'actif.



<u>montant brut</u>	<u>solde au</u> <u>31/08/19</u>	<u>±</u>	<u>=</u>	<u>solde au</u> <u>31/08/20</u>
constructions	1 182 708,19			1 182 708,19
constructions salle de danse	559 214,20			559 214,20
installations générales	210 541,82			210 541,82
TOTAL IMMO BRUTES	1.952.464,21	0,00	0,00	1.952.464,21

2.1.2 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	immobilisations totalement amorties au 31 août 2013
Matériel de bureau	Linéaire	Immobilisations totalement amorties

Les mouvements enregistrés sur les amortissements au cours de l'exercice sont les suivants :

<u>Amortissements des</u> <u>immobilisations</u>	<u>solde au</u> <u>31/08/19</u>	<u>±</u>	<u>=</u>	<u>solde au</u> <u>31/08/20</u>
constructions	1 018 169,00	59.135,41		1.077 304,41
constructions salle de danse	279 607,10	27.960,71		307 567,81
installations générales	210.541,81	16 087,15		226 628,96
TOTAL AMORTISSEMENTS	1.508.317,91	103 183,27	0,00	1.611.501,18

Un excédent d'amortissements a été pratiqué de 16 087,15 euros sur les installations générales qui devra être régularisé sur l'exercice 2020/2021.
Les constructions sont amorties sur 20 ans.



2.1.3 Autres créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Redevance Université Paris VIII	6 337,55	6 337,55	
Subvention à recevoir	30 000,00	30 000,00	
URSSAF (rembt trop versé)	15 321,00	15 321,00	
TOTAL	51 658,55	51 658,55	

Au 31 août 2020, la subvention à recevoir correspond au solde de la subvention de la ville de Saint Denis.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Charges à répartir sur plusieurs exercices	28 326,91	28 326,91	
TOTAL	28 326,91	28 326,91	

Valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, les placements de l'association sont de deux types :

- Livret d'épargne 79 408 €
- Compte à terme 356 333 €

Les produits générés par ces comptes sur l'exercice 2019/2020 se sont élevés à 948 €.

2.1.4 Fondspropres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation/ transfert	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	-14 659	-3 421	18 079	0
Réserves pr projet entité		-18.079		-18 079



Après que le résultat déficitaire de l'exercice 2019 a été affecté au compte de report à nouveau, suivant les nouvelles règles applicables aux associations suivant le règlement 2018-06 dans sa version publiée le 28 décembre 2018, création du poste « réserves pour projet de l'entité », et affectation du solde du compte report à nouveau.

2.1.5 Tableau des provisions pour risques et charges

<u>Provisions pour risque et charges</u>	<u>solde au 31/08/2019</u>	<u>Dotation</u>	<u>reprise</u>	<u>solde au 31/08/2020</u>
Provisions pour travaux	448 102,65	40 000,00		488 102,65
Provision IFC	8 092,00	1 896,00		9 988,00
Provision pour litige	12 000,00			12 000,00
Provision risques suite Covid19		53 800,00		53 800,00
TOTAL	468 194,65	95 696,00		563 890,65

La provision pour IFC ne concerne que le personnel permanent, ayant l'ancienneté nécessaire.

La provision pour travaux est destinée aux travaux de gros entretiens des bâtiments dont l'association est propriétaire. Elle a été abondée pour subvenir à la réalisation de travaux de réfection de toiture. Elle a d'avantage un caractère de réserve pour investissement.

La provision pour risques suite Covid19 est constituée en raison de la perte d'effectif envisagée pour la saison 2020/2021, à la suite de la pandémie Covid19, suite à la mise en garde émise par le COSMOS, prévoyant une baisse de l'ordre de 30% du nombre d'adhérents dans les associations sportives, nous envisageons une perte des cotisations perçues de 25%, à laquelle s'ajoute l'achats de produits de protections obligatoires.



Avant-garde de Saint Denis – Annexes 31/08/2020

2.1.6 Autres dettes - Classement par échéance

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1an	Échéances	
			De 2 à 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières	142.702			142.702
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 736	11 736		
Dettes fiscales et sociales	31 508	31 508		
Produits constatés d'avance	8 000	8 000		
TOTAL	193 946	51 244		142.702

2.1.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent pour partie, les subventions d'exploitation ANS perçues sur l'exercice mais concernant la saison 2020/2021, à hauteur de 8 000 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 - répartition des ressources de l'association

DETAIL DES AUTRES SUBVENTIONS

		31/08/2020	31/08/2019
742	Autres subventions		
	<u>Dont :</u>		
	Conseil régional	0,00	0,00
	Ville de Saint Denis	170 000,00	167 000,00
	Ville St Denis (suite incendie)	50 000,00	
	Syndicat intercommunal		
	Conseil départemental	0,00	0,00
	C. départemental (suite incendie)	20 000,00	
	Député	0,00	0,00
744	<u>Dont :</u>		
	Etat (Ministère, ANS)	22 500,00	22 750,00
	autres :	4 093,00	0,00
	Subvention Plan Cohésion Sociale	11 128,57	13 331,38



Avant-garde de Saint Denis – Annexes 31/08/2020

DETAIL DU COMPTE "PRODUITS DE GESTION COURANTE"

		31/08/2020	31/08/2019
758	Produits de gestion courante		
	<u>Dont :</u>		
	Cotisations	201 233	205 835
	Dons	5 035	2 000
	Sponsors	-	-

3.2 Détail de certaines charges

DETAIL DU COMPTE REMUNERATION DU PERSONNEL

		31/08/2020	31/08/2019
641	Rémunérations du personnel	187 490	202 610
	<u>Dont :</u>		
	Dirigeant(s)		
	Secrétariat, Direction, Services	91 416	92 425
	Encadrement technique	96 074	110 185

En équivalent temps plein (ETP) l'effectif moyen au 31 août 2020 ressort à 6,91 ETP contre 6,42 ETP pour l'exercice précédent.

DETAIL DU COMPTE "CHARGES DE GESTION COURANTE"

		31/08/2020	31/08/2019
658	Charges de gestion courante	25 743	28 843
	<u>Dont :</u>		
	Affiliations		28 334
	Licences-assurances	25 743	509
	Engagements et Arbitrages		



Détail du résultat exceptionnel

Au 31 août 2020, le résultat exceptionnel se présente de la manière suivante :

• Quote-part de subvention d'investissement ramenée au résultat	+40 381
• Indemnités d'assurance suite à l'incendie	+518 494
• Transferts de charges d'exploitation	+ 59.664
• Subventions exceptionnelles suite incendie	+ 70 000
• Charges liées à l'incendie réglées sur l'exercice 2019/2020	-508 141
• Régularisations diverses	- 570
Résultat exceptionnel	+179.829

Détail de la valorisation des contributions volontaires en nature

Au 31 août 2020, en conformité aux nouvelles règles comptables applicables aux associations pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, nous avons mis en place dès l'exercice comptable 2019/2020 la valorisation des contributions volontaires en nature conformément à l'article 111-1 IR1 et IR2 du règlement 2018-06 dans sa version publiée le 28 décembre 2018.

1°/ Valorisation mise à disposition gratuite (commodat Montjoye St Denis)

Construction initiale :	sous sol	48 x 20 =	960,00 m2
	rez de chaussée	48 x 23,30	1118,40 m2
	surface totale déployée		2078,40 m2

Les extensions complémentaires ayant été financées directement par l'AGSD à savoir :

1985	Salle montjoye + foyer
2005	extension sur 3 niveaux
2010	salle parquetée danse

Evaluation par Yves Lecointre (gymnase sur 3 niveaux) revient 2000/2500 €/m2

si valorisation retenue à 1 850,00 €/m2

1 850,00 € x 2078 m2 = 3 844 300 euros



Avant-garde de Saint Denis – Annexes 31/08/2020

valeur locative annuelle taux de 4 %
 $3\,844\,300 \text{ €} \times 4 \% = 178\,370 \text{ €}$

Arrondi à **178 000 euros**

2°/ Valorisation Bénévolat :

$2\,885 \text{ heures} \times 10,15 \text{ €(SMIC)} = 29\,283 \text{ euros}$

Rémunération des dirigeants des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est signalé qu'il n'a pas été versé, au cours de l'exercice 2019/2020 de rémunérations et avantages en nature aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Les trois principales rémunérations des salariés représentent en globalité la somme de 77 904 € pour la saison 2019/2020.

Poursuite d'exploitation à la suite du COVID19

Les conditions de reprise des activités pour la saison 2020/2021 restent profondément impactées par la pandémie de COVID19 qui sévit toujours.

Nous avons dû nous adapter à ces mesures afin de permettre, depuis le déconfinement, de reprendre les pratiques d'activités dans les meilleures conditions de sécurité possible.

La reprise de toutes nos activités reste soumise à des dispositions particulières qui sont à adapter en permanence, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des directives de l'Etat.

Nous avons mis en place les principes de bases qui s'appliquent :

- Maintien de la distanciation physique,
- Application des gestes barrières,
- Limitation du brassage des publics,
- Nettoyage et désinfection des locaux, espaces de pratique et des matériels avant et après utilisation.

A mi-novembre nous avons enregistré les inscriptions de 672 adhérents contre 924 à la même période la saison passée, soit une perte d'adhérents de 27%, avant la deuxième pandémie, chiffre confirmé par une enquête diligentée en octobre 2020 auprès de 44414 associations qui déclarent enregistrer une perte moyenne de 26% de licenciés en raison de l'épidémie.